



Et si l'alternance était la solution à la pénurie de collaborateurs ?

Dans une période où nous devrions réduire notre dépendance à la prérogative d'exercice au profit de nouvelles missions, la pénurie de collaborateurs constitue aujourd'hui le principal frein au développement des cabinets d'expertise comptable. Comment développer des missions connexes quand nous rencontrons de grandes difficultés de recrutement sur notre cœur de métier ? Dans ce contexte, résoudre la pénurie de collaborateurs est un enjeu stratégique majeur pour l'avenir de notre profession.

PAR **CHARLES BASSET**, PRÉSIDENT DU COMITÉ ATTRACTIVITÉ, CONSEIL SUPÉRIEUR

L'une des principales solutions pour mettre fin à ce problème à moyen terme est de développer et de valoriser l'alternance, domaine dans lequel la profession fait déjà figure d'exemple puisqu'il est possible d'effectuer, du bac jusqu'au diplôme d'expert-comptable, l'ensemble de son cursus en alternance.

Cette réalité explique la diversité des profils d'experts-comptables et fait de notre profession un puissant levier d'ascension sociale. **La formation des experts-comptables est d'ailleurs un exemple de méritocratie à la française.** Nous pouvons en être fiers, car peu de professions de cette envergure ont autant systématisé et démocratisé l'alternance.

Nous devons, cependant, aller encore plus loin et accroître sensiblement le nombre d'alternants en cabinets. Plus d'un jeune sur deux dans la filière réalise en effet son alternance en entreprise et les probabilités sont fortes qu'il signe son premier CDI dans l'entreprise où il a effectué son apprentissage plutôt qu'en cabinet.

Nous devons, cependant, aller encore plus loin et accroître sensiblement le nombre d'alternants en cabinet.

Les apprentis d'aujourd'hui sont nos collaborateurs de demain, nous devons donc inscrire pleinement l'apprentissage dans nos politiques RH, et ne plus subir cette pénurie de collaborateurs qui nuit au développement de nos structures professionnelles.

Cessons d'attendre en vain l'arrivée d'un collaborateur confirmé autonome et investissons massivement, dès maintenant, dans la jeunesse. L'apprentissage est une formidable opportunité de croissance pour nos cabinets !



1 COLLABORATEUR

1 APPRENTI

Le Conseil supérieur lance une campagne de communication pour sensibiliser et inciter les experts-comptables à recruter des apprentis.

- Retrouvez sur le site public de l'Ordre toutes les informations utiles pour recruter un apprenti :
- > Tout savoir sur l'apprentissage
 - > Les aides à l'embauche
 - > Bien intégrer son apprenti



POUR EN SAVOIR PLUS SUR LES AVANTAGES DE L'ALTERNANCE, RENDEZ-VOUS SUR : 1COLLABORATEUR1APPRENTI.FR